

Réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2021.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA, Cyrille TOULOUSE.

Absente excusée : Mme Corinne DROUHIN ; Mr Xavier LAVINA (a donné pouvoir à Claude IMBERT), Jean-Marie SEGADO

Secrétaire de séance : Mr Guy DEWAELE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Charge de chauffage des logements - rue des écoles**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Devis chaudière école**
- **Demandes de subvention**
- **Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**
- **RPQS eau et assainissement 2019**
- **Tarifs communaux**
- **Questions diverses**

I - Les dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif 2021

Délibération n° 01-2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Considérant que préalablement au vote du budget principal 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020 ;

Considérant qu'afin de faciliter la gestion comptable du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissements imprévues et urgentes, le

Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 ;

Considérant qu'il est proposé, en anticipation du vote du budget 2021, d'autoriser l'inscription d'investissement relative au remplacement de la chaudière du bâtiment scolaire mentionnée ci-dessous :

- Chapitre 21, article 21312 : 9 100.00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021 la dépense d'investissement relative au remplacement de la chaudière du bâtiment scolaire dans le cadre de ces principes.**

II - Devis de remplacement de la chaudière gaz du bâtiment scolaire

Délibération n° 02-2021

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Christophe REGNAULT pour le remplacement de la chaudière gaz du bâtiment scolaire.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise Christophe REGNAULT pour un coût HT de 8 534.00 € (soit 9 003.37 € TTC)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.**

III - Charge de chauffage des logements rue des écoles

Délibération n° 03-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du dysfonctionnement de la chaudière, il serait souhaitable de ne pas facturer les charges de chauffage du mois de février, aux locataires des logements situés rue des écoles, à savoir :

- Madame AGUILLERA Thérèse,
- Monsieur LAURENT Frantz et Madame HUBERT Brigitte.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE de ne pas facturer les charges de chauffage du mois de février aux locataires des logements situés rue des écoles.**

IV - Demande de subventions 2021

Délibération n° 04-2021

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
CIFA 89 AUXERRE	50.00 €
Maison Familiale Rurale SEMUR EN AUXOIS	50.00 €
AFSEP Assoc française des scléroses en plaques	0.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention aux établissements mentionnés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget 2021.

V - Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Délibération n° 05-2021

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de 25 heures par semaine pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, etc), à compter du 1^{er} avril 2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- **DE CRÉER** un emploi permanent à temps non complet à raison de 25 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VI- RPQS Assainissement 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019, établi par le Syndicat des eaux du Tonnerrois.

VII- Mise à jour des tarifs municipaux**Délibération n° 06-2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents tarifs qui sont actuellement appliqués et demande si une revalorisation doit y être effectuée, à savoir :

		Tarifs
<u>Cimetière</u>		
Concession simple	Trentenaire	200.00 €
Concession double	Trentenaire	400.00 €
Case à deux urnes	Trentenaire	650.00 €
Dispersion Jardin du souvenir		50.00 €

Salles, locaux, Matériels		Périodes	<u>Locaux</u>	<u>Extérieur</u>
			Résidents, Entreprises	Résidents, Associations, Entreprises
Table	Par unité et par 24heures		2,00 €	
Banc	Par unité et par 24 heures		1,00 €	
Salle des fêtes	Week-end	Du 01/05 au 30/09	90.00 €	160.00 €
		Du 01/10 au 30/04	110.00 €	180.00 €
	Location journée	Du 01/05 au 30/09	50.00 €	80.00 €
		Du 01/10 au 30/04	60.00 €	95.00 €
Bibliothèque	Location except. à la journée	Du 01/05 au 30/09	10.00 €	30.00 €
		Du 01/10 au 30/04	20.00 €	45.00 €

Associations locales : associations ayant leur siège social à NUITS, produisant les bilans d'activité et financier demandés chaque année aux associations.

Particuliers locaux : particuliers ayant une résidence principale ou secondaire dans la commune.

Entreprises locales : entreprises ayant leur siège ou un établissement sur la Commune.

<u>Vaisselle</u>	Exclusivement dans la salle communale
25 personnes	20,00 €
50 personnes	30.00 €
75 personnes	40.00 €
90 personnes	50.00 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE de maintenir les tarifs « Cimetière »**
- **DECIDE que le produit des concessions au cimetière sera réparti de la façon suivante :**
 - **60 % sur le budget communal**
 - **40 % sur le budget CCAS**
- **ACCEPTE les tarifs salle communale, bibliothèque, banc et table**
- **DECIDE de maintenir les tarifs vaisselle,**
- **DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2021.**

Ces tarifs ne sont pas applicables aux associations de la Commune de Nuits.

VII- Divers

1/ Carte scolaire : Monsieur le Maire présente la méthodologie de réflexion sur la carte scolaire.

2/ Sirène d'alerte : Monsieur Matthias MANGANELLI informe qu'il a trouvé la société ORSON de Haute Savoie pour établir un devis de réparation de la sirène d'alerte, située sur le toit du bâtiment de la Mairie.

3/ Plan d'actions : Point sur le plan d'actions communales.

4/ Préparation et distribution des colis : RDV le lundi 14 décembre à 9 h 30 pour la préparation et le 18-19 et 20 décembre pour la distribution.

5/ Colis : Un retour positif des habitants sur la distribution des colis gourmands pour les personnes âgées de plus de 75 ans et pour la boîte gourmande dans chaque foyer. Le coût total de cette opération est de 2 697.65 €.

6/ Pompiers : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr SEGADO Jean-Marie au sein du CPI de Nuits-Ravières.

Séance levée à 23 heures 15.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

01-2021 : Les dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif 2021

02-2021 : Devis de remplacement de la chaudière gaz du bâtiment scolaire

03-2021 : Charges de chauffage des logements rue des écoles

04-2021 : Demandes de subvention 2021

05-2021 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

06-2021 : Mise à jour des tarifs municipaux

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DROUHIN Corinne	Absente	TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier	Absent	SEGADO Jean-Marie	Absent
DUPAYS Régine			